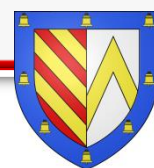


Bulletin Municipal

Fête 2023

Viala du Tarn

vialadutarn.fr



SOMMAIRE

Le mot du Maire

Etat - civil

Informations pratiques

Pages OCCITANES

Projets portés par la commune : avancement juillet 2023

Informations générales

Le transport scolaire

Contribution à la construction de la caserne de St Rome de Farn

Extinction partielle de l'éclairage public

Relais GSM Coudols

Déploiement réseau Haut Débit

Les OLD

Pinet sécurité aux abords des barrages

Traitement des biodéchets

Petite enfance

Accueil de loisirs à St Rome

L'école

Accueil du mercredi matin au Viala

La vie des villages

Arrêté préfectoral réglementation sur les bruits de voisinage

Le bourg ; adjonctions de dispositifs pour limiter la vitesse

Ressource en eau potable

Recensement

ADMR

« Maison France Service

Gestion des cimetières, columbarium à St Symphorien

Vie associative

La parole est à vous : les déchets

Ont contribué à cette publication :

- **Pour les textes :**
 - Aude RAYNAL , Martine WILLAUME, Bernadette SALVAT, Jean - Claude GINESTE, Olivier DEGREEF, Gérard DESCOTTE.
 - Associations : La bibliothèque, Le FEP, Le Dépanneur, Les petits pêcheurs Muse et Raspes, L'ASES, Pétanque, le Comité des fêtes, les 7 Clôchers
- **Pour les photos :** Aude RAYNAL, Laurent SADOCK, Bernadette SALVAT, Jean Claude GINESTE, Les Associations.
- **Comité de lecture :** Marie-Hélène LE MERRE, Nadine MALAVAL, Sylviane CALMELS, Anne-Marie CLUZEL, Maxime CONSTANS



Le mot du Maire

Louise BERTHOMIEU, notre centenaire qui venait de fêter ses 103 ans nous a quittés sans bruit vendredi 16 juin 2023. Quelques semaines avant c'était Noëla CLUZEL qui après une chute sans trop de gravité était hospitalisée pour ne plus revenir à son domicile. Leur absence se fait déjà sentir, car Louise et Noëla avaient un sens de l'humour et une joie de vivre qu'elles savaient partager quand on prenait le temps d'échanger avec elles. Entourées de leur famille, de leurs voisins, des personnels de l'ADMR elles recherchaient ces moments de partage qui étaient un rayon de soleil dans leur vie au quotidien. Vrais instants de vie où le lien social n'est pas un vain mot. Nous aurons également une pensée pour tous nos seniors qui pour certains sont confrontés aux épreuves de l'âge. Tous nos vœux de santé et de prompts rétablissements les accompagnent.

Je voudrais maintenant évoquer quatre préoccupations qui nous concernent tous. Je veux parler de la sécurité routière dans les traversées de villages, du bruit, des déjections canines et du non-respect des règles en matière de collecte des déchets.

Force est de constater que les dispositions prises par les équipes municipales qui se sont succédées en matière de sécurité routière dans nos villages et hameaux sont à ce jour inefficaces. Les enregistrements des deux radars pédagogiques installés au bourg le démontrent. Aussi pour renforcer le dispositif, notamment au bourg pour protéger les enfants, le conseil municipal a engagé une réflexion visant à contraindre les usagers de la route à respecter les consignes de vitesse. Plusieurs solutions sont possibles, feux, dos d'âne, chicanes. Elles vous seront communiquées avant leur réalisation.

Quant au bruit il devient pour nous tous, une nuisance. Afin que tout un chacun puisse profiter d'instant de calme et de repos bien mérités il est bon de faire un rappel à la loi. A cette fin l'arrêté préfectoral, publié le 11 décembre 2000, portant réglementation des bruits de voisinage est rappelé dans le présent bulletin. Je vous invite à en prendre connaissance et à le partager avec votre voisinage.

Au chapitre des déjections canines laissées sur la voie publique il est déplorable que cette situation perdure dans nos hameaux et villages et plus particulièrement sur le centre bourg. A l'heure où nous unissons nos efforts, commerces, associations, bénévoles, municipalité, particuliers, propriétaires de gîtes et de chambre d'hôtes, pour développer l'attractivité de notre commune, nous ne pouvons plus tolérer de tels agissements de la part de maîtres qui continuent à ignorer toutes les sensibilisations et les moyens mis à disposition. Sans amélioration de cette situation le Conseil Municipal sera amené à prendre des dispositions fermes pour lutter contre ce fléau.

Enfin le non-respect des règles en matière de collecte des déchets ménagers, encombrants dans les containers jaunes, tri sélectif non appliqué, dépôts sauvages (27 pneus jetés en pleine nature), entraînent des surcoûts importants en matière de traitement des déchets, qui ne vont cesser de croître pour nous tous et que nous devons assumer, si une prise de conscience collective n'est pas partagée au sein de notre population. Si vous avez des interrogations sur la gestion des déchets n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie ou des services de la Communauté de Communes.

Pour poursuivre sur une note positive et au chapitre développement de l'attractivité de notre commune nous pouvons citer, entre autres, sans ordre de préséance, l'installation d'un boulanger, la réouverture de l'auberge, l'inauguration du GR 736, la Transvialaraine organisée par le FEP, la reprise de l'association des « sept clochers » avec ses 145 adhérents... Félicitations et coup de chapeau à tous ces « entrepreneurs » qui font partie eux aussi des forces vives de notre territoire.

Pour terminer ce tour d'horizon il convient de souligner la création d'un accueil de loisirs intercommunal à Saint Rome de Tarn, géré par « Familles rurales », financé à hauteur de 7 500.00 € par an par la Communauté de Communes. Ce centre aéré est ouvert à toutes les familles. Le tarif à la journée est défini selon le quotient familial. Notre collectivité contribue à son financement.

Je vous souhaite un bel été et d'excellentes vacances !!!

Gérard DESCOTTE

1 - Etat – civil – 1er semestre 2023

*Dont la mairie a été concernée ou informée.
Tout oubli serait involontaire de notre part et ferait l'objet de toutes nos excuses.*

DECES

- **FOURNIER Maurice** le 22 janvier 2023 à Saint-Rome de Tarn, époux de CARRAT Yvonne
- **ARGELIES René** le 18 février 2023 à Saint-Rome de Tarn, célibataire
- **DRIOTON Claude** le 18 février 2023 à Saint-Sernin -sur-Rance, veuf de MAGNIER Christiane
- **JAUBERT Marie-Louise** le 11 décembre 2022 à Salles-Curan, épouse de POLLET Guy
- **DELMAS Josette** le 1^{er} mars 2023 à Pradines (48), veuve de TEYSSIER Kléber
- **JULIEN Ginette** le 11 mars 2023 à Saint-Rome de Tarn, épouse de MONTES Denis
- **CONSTANS Maurice** le 25 mars 2023 à Millau, célibataire
- **BONNEVIALE Anne-Marie** le 28 mars 2023 à Saint-Rome de Tarn, veuve de GINESTY Jean-Pierre
- **SALVAT Marguerite** le 2 mai 2023 à Saint-Affrique, épouse de AZAM Fernand
- **MALGOIRE Hervé** le 6 mai 2023 à Alès (30), époux de MOURGUES Odile
- **DUFOUR Gérard** le 8 mai 2023 à Moulins (03), veuf de Aline MAZET
- **CLUZEL Noëla** le 25 mai 2023 à Saint-Affrique, célibataire
- **THOMAS Patrice** le 26 mai 2023 à Millau, époux de DELMAS Marie-Françoise
- **FABRE Marie (Louise)** le 16 juin 2023 à Millau, veuve de BERTHOMIEU Basile
- **ESCOUTE Josette** le 20 juin 2023 à Le Monastère, épouse de SALGUES Jean
- **CAPELLE Yvonne** le 27 juin 2023 à Millau, veuve de TRUEL André

2 - Informations pratiques

Site internet municipal : vialadutarn.fr

Carte grise, carte d'identité, passeport : informations détaillées pour l'obtention de documents sur notre site.

Pour l'obtention d'une CI ou passeport ;

- mairies habilitées à délivrer documents, St Affrique, Millau, Curan, Réquista
- les formulaires sont disponibles en notre mairie.

Pour l'obtention d'une carte démarche est la suivante :

- En ligne à l'adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Auprès d'un garagiste agréé.

Horaires de la mairie :

- Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h00, le mardi AM sur rendez-vous de préférence
- Tel : 05 65 62 52 37
- E-mail : mairieaccueil@orange.fr

Horaires de l'agence postale :

- Mardi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30, samedi de 8h50 à 12h10,
- Tel : 05 65 62 06 42

Bibliothèque municipale gratuite :

- Ouverture mardi, mercredi 15h30 à 18h30, samedi 10h30 à 12h30

Assistante sociale :

- Permanence en mairie ; prendre RDV au 05 65 60 95 55

Notaire :

- Permanence en mairie : prendre RDV au 05 65 46 33 01

Services aux personnes au Viala du Tarn

- Maison France Service : prendre RDV par téléphone au 07 86 15 38 63 ou par E-mail : franceservicesmuseraspestarn@orange.fr
- Horaires des permanences : de 14h00 à 17h00 (voir planning pages vie des villages)

Bienvvenue sur le site officiel de la commune du
VIALA DU TARN
Département de l'Aveyron - Région Occitanie

NOUS JOINDRE

LA COMMUNE LA MAIRIE ENFANCE SCOLARITÉ VIE PRATIQUE VIE ECONOMIQUE VIE ASSOCIATIVE

Vous êtes ici : Mairie Viala du Tarn

ACTUALITÉS

AGENDA

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

<< 11 Juillet, 2020 >>

RÉOUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE ST ROME DE TARN

lundi 11 mai 2020
à partir du lundi 11 mai - jours et horaires cliquez sur les liens ci après.

Nouveaux jours et horaires d'ouverture

Précédent Suivant Retour

REAGIR Envoyer l'article

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES **SITUATION GEOGRAPHIQUE** **LIENS UTILES**

MÉTÉO VIALA DU TARN

Aujourd'hui	Dimanche	Lundi	Mardi
29° 19°	31° 14°	30° 16°	28° 15°

MAIRIE DU VIALA DU TARN 12490

Adresse :
Rue de la Mairie
12490 Viala du Tarn
Tel : 05 65 62 52 37
Fax : 01 66 72 97 13
mairieaccueil@vialadutarn.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi - Mercredi et Vendredi
de 14h à 17h.

Accueil Téléphonique assuré aux mêmes horaires

ces

d'un

ces
Salles

grise la

Transport à la demande :

- Vers Millau le vendredi et Saint Affrique le samedi départ 9h30, retour 12h00
- Contact : Patrick GINESTY, **Ségala Cars**, 05 65 69 21 25
- Possibilité également d'utiliser le car du ramassage scolaire pour Saint-Affrique (départ 6h55/ retour 18h30)

Déchèteries :

- Déchèterie de Saint Rome de Tarn : ouverture mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h
- Déchèterie de Salles-Curan (secteur de Coudols / Ladepeyre) période hiver du 01/10 au 30/04 : ouverture mardi de 9h00 à midi ; jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h ; période été du 01/05 au 30/09 : comme en hiver avec en plus le samedi de 14h à 17h30

Gendarmerie de Saint Rome de Tarn :

- Ouverture mardi de 14h à 18h, vendredi de 8h à 12h

Permanence habitat à Saint Rome de Tarn :

- Le 2^{ème} mardi de chaque mois de 10h à 11h à la mairie

ADMR :

- Aide à la personne en milieu rural (personnes âgées/ familles): contacter Marie-Claude ROYER Tel : 05 65 72 04 46

Recensement journées citoyennes

Tous les jeunes nés en janvier, février, mars 2006 (au lendemain de leur 16 ans), les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans, les omis des classes antérieures, sont priés de se présenter à la mairie pour y être recensés. Fournir livret de famille, carte d'identité.

Tourisme : Consultez le site www.tourisme-muse-raspes

TOURISME AVEYRON DÉCOUVRIR À VOIR À FAIRE SE LOGER SAVOURER ÉVÈNEMENTS RECHERCHER

Accueil

Office de Tourisme

AVEYRON VIVRE VRAI

ST-ROME-DE-TARN

PRÉSENTATION LOCALISATION CONTACTS

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LA MUSE ET RASPES DU TARN

+33 (0)5 65 62 50 89
contact@tourisme-muse-raspes.com
Site web



Rétrospective

L'opération Pais est portée par l'Institut Occitan de l'Aveyron et les Communautés de Communes sélectionnées dont la CC Muse et Rapses du Tarn.

L'opération Pais, qu'es aquò ? Il faut que les gens sachent d'où ils viennent et où ils habitent et que vive l'occitan !

Faisant suite à l'opération « Al canton » menée par Christian-Pierre BEDEL, l'Institut occitan de l'Aveyron (I.O.A.) a lancé en 2022 une opération de mémoire collective sur la langue occitane intitulée Pais.

Cette nouvelle opération est centrée sur la mémoire de la langue occitane et s'adresse aux familles où la langue a disparu mais également aux touristes qui ne peuvent réellement bien comprendre un territoire que s'ils en appréhendent la culture. L'opération s'est d'abord déroulée sur le Ségala où l'Institut a interviewé plus de 250 Ségalis en *lenga nòstra*. Le voici maintenant sur le Lévezou.

C'est ainsi que mercredi 17 mai, Patricia PALLIER, Jean-Luc LAFON, co-directeurs de l'I.O.A. et deux techniciens sont venus poser leur studio dans la petite salle voûtée de la mairie du Viala du Tarn.

Leur but : collecter des « camins de vida », des témoignages de vie d'habitants de la Commune s'exprimant en langue occitane.

Quelques jours auparavant, l'équipe s'était rendue à la mairie du Viala du Tarn rencontrer élus et administrés afin de constituer une liste de locuteurs occitans de la Commune. Une bonne partie de ces personnes concernées a répondu présente à l'appel.

Du « cabanièr » des Caves de Roquefort a la « charcutièra », du « maçon » au « professor », des camins de vida tous différents, tous attachants, tous émouvants.

Nous avons été particulièrement bien servis en émotions au Viala en passant des larmes que Joël ne pouvait s'empêcher de laisser couler sur ses joues en évoquant son enfance jusqu'au fou-rire d'Alain lors du récit d'un malheureux incident de chantier, fou-rire si contagieux que même l'équipe de l'I.E.O. n'a pu résister. « *C'est bien la première fois que cela nous arrive sur un tournage* », s'en excuse Patricia entre deux éclats de rire. Et comment ne pas admirer un autre Alain qui maîtrise si parfaitement la langue occitane. Et Gilles et Jean-Claude et tous les autres qui ont accepté avec beaucoup de simplicité et de sincérité de répondre aux questions de Patricia et Jean-Luc.



Un petit jeu pédagogique, le « Cossí dire », a conclu ces interviews. Il s'agissait simplement de traduire en occitan des mots donnés en français. Cette opération s'est poursuivie à Montjoux, Castelnaud, St Beauzély, St Rome de Tarn, ...

Nouveauté de cette année : l'achat d'un drone va permettre de diffuser des photos aériennes du village pendant les interviews. Interviews qui seront visibles sur facebook, instagram et la chaîne YouTube l'année prochaine. Patience, patience...

Et si on se mettait à table pour parler occitan ?

C'est l'idée qui a germé *dins lo cap* de certains Vialarains, suite à l'enregistrement de ces petites vidéos *en lenga d'òc* de l'opération « *païs* ». Tous ces locuteurs vialarains occitanistes -beaucoup plus nombreux qu'on pouvait l'imaginer au départ-, ont alors exprimé leur regret de ne pas avoir d'occasions de pratiquer *la lenga del país*, dont parle si bien Jean-Claude.

En lien *ambe l'associacion lo Festinal de la Musa* -qui a offert le vin de table et l'apéritif- *una quinzena de personas* s'est retrouvée mercredi 7 juin à l'*aubèrja del Viala de Tarn, lo temps d'un repais*, pour retrouver *lo plaser de parlar* de la pluie et du beau temps en occitan. Et même si tout le monde ne possède pas la même maîtrise de *la lenga d'òc* que Marc, toutes les personnes présentes ont quand même superbement joué le jeu, ne prononçant pas un mot en « *francés* » pendant le repas. Arlette avait même préparé comptines *e istòrias occitanas*, Jean-Claude un enregistrement *del cant* de l'ancien boulanger Paul Soulié sur l'air de « *Carnaval es arribat* ». Quant à Joël, il n'avait pas oublié *son accordeon* pour permettre à tous les convives de *cantar « lo masuc »*, chanson emblématique de l'Aubrac, ou le « *Se Canta* ». Accordéon *qu'es passat* ensuite *dins las mans* de Lucien pour quelques airs de musique entraînants, l'occitan étant signe de joie de vivre et de convivialité autour *d'una bona taula*.

On s'est donné rendez-vous pour un prochain repas à la *dinrada*, comme a dit Michel, afin de ne pas surcharger *un estiu* déjà bien rempli par des repas et des animations diverses. *Alara* rendez-vous jeudi 7 septembre, à midi « *miègjorn* », à l'auberge du Viala du Tarn, pour une joyeuse et festive parenthèse occitane, ouverte à tous les amoureux de *la lenga d'òc*, après inscription préalable *qualques jorns abans* auprès de Bernadette, chargée de l'organisation *del repais*. bernadette.salvat@laposte.net



Libre propos : Jean-Claude GINESTE

Se tornavem parlar la lenga nòstra, la lenga de l'ostal, la lenga mairala, la lenga del país !

Nous ne sommes pas nombreux sur la commune à parler spontanément la langue occitane: *benlèu una quinsena* ? Pourtant, nos grands-parents parlaient couramment cette langue, et c'est à l'école qu'ils ont appris le français, ils y étaient d'ailleurs punis s'ils employaient un mot de patois.

Pourquoi a-t-on traité cette langue de patois ? Patois correspond à un parler local utilisé par une population peu nombreuse. Patois a une connotation dépréciative et est perçue par ses locuteurs comme une langue inférieure.

Depuis Jules Ferry, la République, étant « une et indivisible », ne pouvait tolérer l'existence d'une mosaïque de langages, au nom de l'unité et de l'uniformité. Avant de devenir aujourd'hui un instrument de sauvegarde de la langue occitane, l'école fut pendant plus d'un siècle un formidable outil d'éradication linguistique.

Malgré cette politique menée pendant des décennies par l'institution scolaire, des enseignants rouergats tentèrent de sauver leur langue maternelle. Grâce à leur action, l'occitan a aujourd'hui droit de cité dans les écoles, les collèges et les lycées.

Dans les années 60, l'évolution rapide de la société pose la question du contenu et des objectifs de la pédagogie en faveur de l'occitan. A partir des années 70-80, les associations vont obtenir quelques avancées pour l'enseignement de l'occitan au sein de l'Education Nationale avec l'implication des collectivités territoriales : département, communes, communautés de communes, dans l'accompagnement pédagogique et culturel. Toute cette approche de la sauvegarde de cette langue ne servirait à rien si l'on se refuse de la parler au quotidien. C'est cette langue que nous devons ensemble continuer à parler pour que la communauté occitane fasse encore entendre sa voix dans le concert des cultures de l'humanité

Es nòstra lenga , nòstra cultura, nòstre biais de viure que nos cal gardar.

Alara, n'ajam pas vergonha, n'ajam pas crenta de la parlar, sèm généticament empegats per aquela lenga e los que la comprenon, poirián la parlar. Cal se forçar un pauc... Al plaser de vos ausir !!!

Projet réhabilitation auberge

Cette opération de réhabilitation de l'auberge est un projet complexe, lourd, qui nécessite de travailler avec de nombreux interlocuteurs, tant dans sa définition technique (aspects normes) que financière (partenaires financiers). Par ailleurs le contexte économique que nous vivons depuis quelques mois introduit des allongements de délais dans l'instruction du dossier. De ce fait la présentation qui suit est un point d'étape dans lequel rien n'est encore figé, hormis le financement « Fonds Vert ».

Eléments de présentation du projet

Notre Commune est propriétaire de l'auberge qui occupe une place prépondérante en termes d'attractivité de notre territoire. Elle offre à ce jour un service bar, restauration et est un lieu de rencontre de la population. L'agrément pour l'offre d'hébergement lui a été retiré en 2013 après un avis défavorable de la commission sécurité en charge du contrôle des Etablissements Recevant du Public (ERP).

En mai 2022 le Conseil Municipal a dû se séparer de l'exploitant en place. Après une recherche infructueuse de candidats pour assurer la saison 2022, la recherche active d'un gérant en concertation avec la CCI, a porté ses fruits en février 2023. L'auberge est à nouveau ouverte depuis mi-mars de cette année.

Acheté en 2005 par l'équipe municipale du moment, le bâtiment de l'auberge ne répond plus aujourd'hui à l'évolution des normes d'accès, de sécurité incendie, d'économie énergétique et des attentes de la clientèle. Cette mise à niveau passe par une opération profonde de réhabilitation de l'outil.

Les élus considèrent qu'une approche globale de cette réhabilitation est nécessaire afin d'inclure les politiques publiques de sobriété énergétique, d'économie circulaire et de tourisme durable ainsi qu'une réflexion sur un mode de fonctionnement incluant également un rôle d'animation du lien social.

Ce projet s'inscrit dans la volonté des élus de dynamiser le **centre-bourg**, conforter un lieu d'échanges pour les habitants et les touristes empruntant le **GR 736** notamment. Une dimension d'animation (culturelle, sociale) est également attendue. Cette auberge doit être un lieu de brassage, d'échanges et de lien social, des initiatives d'animation pourraient être menées avec les associations (nombreuses) déjà existantes.

Durée de l'opération

Cette opération qui pourrait être significative en termes de coût serait étendue sur plusieurs exercices. Elle commencerait par une première tranche de travaux appelée **tranche ferme** dont la période n'est pas encore arrêtée. Cette tranche ferme comprendrait tous les travaux de gros œuvre du clos et du couvert du bâtiment ainsi que sa rénovation énergétique, l'aménagement du rez-de-chaussée (cuisine, bar, restaurant, chaufferie) et l'aménagement du 1^{er} étage hébergement).

La fonction hébergement deuxième niveau (**tranche optionnelle N°1**) de l'auberge serait progressivement mise en service, dans un établissement rénové et correspondant aux normes touristiques actuelles.

La rénovation du logement de l'exploitant (**tranche optionnelle N°2**) de l'auberge viendrait en suivant.

Phasage prévisionnel de l'opération

Tranche ferme :

- o Réalisation des 2 planchers béton pare feu et traité pour l'aspect acoustique, entre niveaux et pour chaque fonction, restauration, bar, hébergement.
- o Réalisation de tous les travaux de rénovation énergétique, hors logement exploitant :
 - o L'isolation des murs
 - o L'isolation des combles
 - o Le remplacement des huisseries extérieures
 - o L'installation de systèmes de renouvellement d'air adaptés aux fonctions des locaux
 - o La modernisation de l'éclairage
 - o Le changement du système de chauffage et de production d'eau chaude.
 - o La création du générateur photovoltaïque
- o Réalisation du RDC
Avec cuisine et ses annexes, les salles de restaurant, les toilettes, l'accès au 1^{er} étage, la terrasse côté jardin, la chaufferie, stockage, local à déchets... Avec prise en compte de toutes les sujétions de services au RDC en liaison avec les étages, distribution de l'eau chaude et froide, chauffage, électricité, téléphonie, sécurité incendie (liste non exhaustive) ...
- o Réalisation du 1^{er} étage
Aménagements de l'étage de type « auberge collective ». Une auberge collective est un établissement commercial d'hébergement qui offre des lits à la journée dans des chambres partagées ainsi que dans des chambres individuelles à des personnes qui n'y élisent pas domicile. Cette activité lucrative sera exploitée par le gérant. Le 1^{er} étage sera doté d'une salle commune avec un espace de restauration. Les sanitaires sont communs ou privatifs dans les chambres.

Tranche optionnelle N°1, réalisation du 2^{ème} étage

Aménagements de l'étage de type « auberge collective ». Les clients hébergés au 2^{ème} étage auront accès à la salle commune du 1^{er} étage qui offre un espace de restauration. Les sanitaires sont communs ou privatifs dans les chambres.

Tranche optionnelle N°2, réalisation du logement de l'exploitant type T3

Etudes, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Détaillé, Dossier de Consultation aux Entreprises, Appel D'Offre

Les études, l'Avant-Projet Sommaire, l'Avant-Projet Détaillé, le Dossier de Consultation aux Entreprises et l'Appel d'Offres portent sur l'ensemble de l'opération et ont été confiés au Cabinet d'Architecture SICA Habitat Rural dans le cadre d'un Appel d'Offre pour le recrutement de la Maîtrise d'œuvre lancé en décembre 2022.

Les études sont en cours et l'Appel d'Offres pour travaux est planifié pour mi-octobre 2023. Les coûts engagés à ce jour, relatifs à la Maîtrise d'Œuvre s'élèvent 27 000.00 € HT pour la part architecte et bureaux d'études (Energie et Structure) et à 2 980.00 € pour le bureau de contrôle.

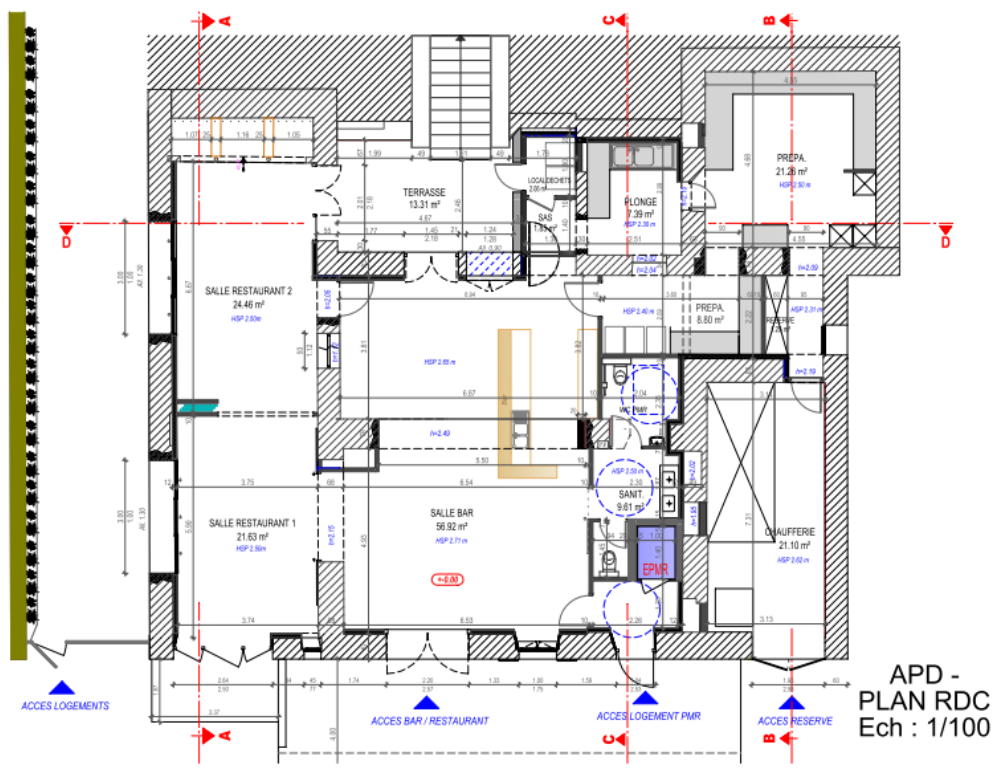
Les financements possibles du projet

Plusieurs partenaires financiers publics sont potentiellement susceptibles de nous apporter leur concours :

- L'état avec les « Fonds Vert » pour les dépenses de rénovation énergétiques.
- L'Etat (DETR) pour les aspects tourisme, accessibilité, mise aux normes incendies.
- La Région pour le label « bistrot de pays ».
- L'ADEME pour le volet chauffage et production d'eau chaude.
- Le Conseil Départemental pour les dépenses relatives à la restauration et à l'hébergement.
- La Communauté de Communes.
- Les fonds Européens.

Le financement par les « Fonds vert »

Ce type de financement est un nouveau dispositif destiné à accompagner la transition écologique. Pour tenter d'en bénéficier nous avons dû déposer un dossier le 3 avril 2023 sur la base d'une estimation architecte des dépenses de rénovation énergétique établie à 260 000.00 € HT. **Fin mai nous avons eu la satisfaction d'apprendre que nous avons obtenu 130 000.00 €.**



GR 736

Le Vendredi 16 juin, la Région Occitanie, les Départements de la Lozère, de l'Aveyron et du Tarn, les Communes de Ayssènes, Brousse le Château, Broquies, Saint Rome de Tarn, Le Viala du Tarn, la Fédération Française de Randonnée Pédestre et le Parc naturel régional des Grands Causses ont inauguré la nouvelle itinérance de grande randonnée "GR®736 Gorges et vallée du Tarn".

Fruit d'un travail de co-construction, cette randonnée accompagne la rivière Tarn sur plus de 300 km, de Villefort jusqu'à Albi, au gré de ses méandres et des somptueux paysages qu'elle traverse. Après la caractérisation du tracé, l'homologation de la Fédération Française de Randonnée pédestre obtenue en 2021, la réalisation du balisage puis l'édition du topoguide paru en avril 2023, toutes les conditions étaient réunies pour son inauguration, au hameau d'Auriac, commune de Saint-Rome-de-Tarn.

Pour mémoire ce GR traverse notre commune d'est en ouest, et suit la rive droite du Tarn. Sur cette partie du tracé des infrastructures ont été réalisées par notre collectivité :

- **Station de charge vélo électrique**

La station de charge de vélos électriques implantée sur la place, au Bourg du Viala du Tarn, est en service depuis l'été 2021

- **Toilettes au Minier**

Ces toilettes sont en service depuis début juin 2023.

- **Aire de repos et de pique – nique de Pinet**

Après la démolition des 4 bâtiments existants sur la parcelle, que nous devons détruire car ils étaient qualifiés de « périls imminents » par un rendu de jugement, la création de 2 plateformes, la construction de murs de soutènement, la dernière tranche de travaux concerne la sécurisation du site par la mise en place de barrières, sa végétalisation, l'installation de mobiliers.

Le coût global d'aménagement du site est de 71 000.00 € subventionné à hauteur de 25 000.00 €

Les travaux de sécurisation seront finalisés très prochainement, la végétalisation est reportée à l'automne.

L'entretien du tracé du GR est réalisé dans le cadre d'un partenariat FEP/ Commune.



Station d'épuration de Coudols

Les coûts de l'opération suite à la passation des marchés

Les commandes pour travaux ont été signées le 15 mars 2023 :

- Le marché réseaux a été attribué à l'entreprise SA2P pour un montant de 214 195.10 € HT
- Le marché station d'épuration a été attribué à l'entreprise Sévigné pour un montant de 198 240 .00 € HT
- Le marché de maîtrise d'œuvre avait été attribué au BE Fourcadier en 2022 pour un montant de 32 994.81 € HT
- Le montant des frais connexes est de 22 000.00 € HT
- **Le montant total de l'opération est de 467 429.91 €**

Les 2 entreprises se sont engagées à ne pas appliquer de révision des prix.

Le financement de l'opération

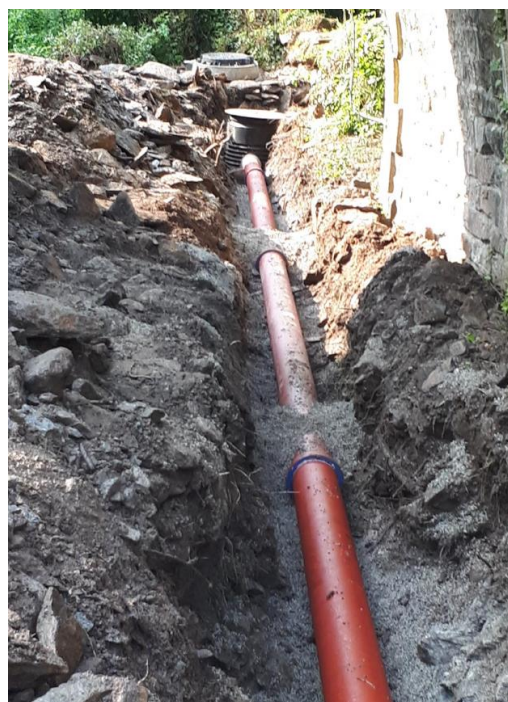
- Subvention Agence de l'eau 147 000.00 €
- Conseil Départemental de l'Aveyron 35 000.00 €
- Emprunt 50 000.00 €
- Fonds propres : 235 429.91 €

Etat d'avancement du projet

Les travaux relatifs aux réseaux sont terminés et la piste d'accès à la station d'épuration est carrossable pour les engins de chantier. La pose des canalisations en fond de ruisseau s'est faite dans des conditions difficiles dues notamment au débit soutenu du cours d'eau.

Les travaux de terrassement de la station d'épuration sont en cours et le chantier devrait s'interrompre pour les mois de juillet et d'août.

La fin des travaux et la mise en service de la station d'épuration sont planifiées pour la fin de l'année 2023.



Borne de recharge pour voiture électrique

Pour répondre au besoin d'utilisateurs de voitures électriques et hybrides rechargeables le conseil municipal a décidé d'adhérer à **Révéo**, le réseau public de bornes de recharges en Occitanie. Cette disposition vise d'abord à accroître la fréquentation touristique de notre commune. Elle répond également aux besoins d'administrés de notre collectivité.

4 types de bornes sont disponibles sur le marché. Elles sont caractérisées par leur temps de recharge pour une autonomie de 100 km :

- **Borne lente** *, temps de recharge moyen 10 heures, assimilable au dispositif de recharge à domicile.
- **Borne normale**, temps de recharge moyen 2 heures.
- **Borne rapide**, temps de recharge moyen 1 heure.
- **Super chargeur**, temps de recharge moyen ½ heure.

* Nota : Chaque véhicule est livré avec son système de recharge à domicile.

Notre choix s'est porté sur l'installation d'une borne normale, elle sera située sur la place du bourg du Viala du Tarn, sa position reste à définir

Principes de financement appliqués pour l'installation d'une borne de recharge :

- Les compétences de la commune ayant été transférées au SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energie De l'Aveyron), la borne est propriété SIEDA.
- Le coût global moyen d'une borne est de 10 000.00 € HT.
- Le SIEDA assure toute la maîtrise d'œuvre du projet.
- *La contribution à l'investissement de notre Commune est de 1 000.00 €, le reste à charge est financé par le SIEDA, soit 9 000.00 €.*
- Le coût moyen de fonctionnement pour la borne au pas annuel est de 1 300.00 € HT.
- *La contribution annuelle aux coûts de fonctionnement de notre collectivité est de 300.00 €, le reste à charge est financé par le SIEDA, soit 1 000.00 €/an*
- Toutes les recettes de la borne sont perçues par le SIEDA.

Le coût d'une recharge pour l'utilisateur

Borne normale 22 kVA – coût de la recharge		Abonnement Révéo	Utilisateur occasionnel
6h – 23 h	Jusqu'à 2h de connexion	0,23 €/kWh	0,3 €/kWh
	Au-delà de 2h de connexion	0.025 €/minute	0.040 €/minute
23h – 6 h	Jusqu'à 2h de connexion	0,12 €/kWh	0,3 €/kWh
	Au-delà de 2h de connexion	gratuit	0.040 €/minute



5 - Informations générales

5-1 Le transport scolaire

L'effectif de l'école communale pour la rentrée scolaire 2023-2024 sera au moins de 32 enfants. Ce niveau d'effectif nous permet de conforter les 2 postes d'enseignant mais a aussi pour corollaire pour cette deuxième année une extension du circuit de ramassage scolaire.

Cette année encore nous maintiendrons 2 circuits de ramassage dont les tracés restent à définir. Cette mise au point doit se faire mi-août au plus tard.

Contribution annuelle de la commune versée à la Région pour participation aux dépenses de transport scolaire

Le Département de l'Aveyron fait partie des rares départements soumis à cette contribution, ce qui est en totale contradiction avec les déclarations de la Région, transport scolaire gratuit et règlement uniforme relatif au transport scolaire à la maille Régionale. En année normale notre contribution est de l'ordre de 8 100.00 €.

Deux réunions se sont tenues au cours du 1^{er} semestre 2023 en présence de représentants de la Région, du Département, de l'Association des maires de l'Aveyron, des élus. En conclusion de ces rencontres les contributions des communes sont revues à la baisse, en ce qui nous concerne elle est divisée par 2, gain 4 000.00 €

5-2 Contribution à la construction de la Caserne des pompiers de Saint Rome de Tarn

La reconstruction de la caserne de Saint Rome de Tarn en étude depuis 2017 entre maintenant en phase de réalisation.

Les résultats de l'Appel d'Offre pour travaux initié par le Service d'Incendie et de Secours de l'Aveyron (SDIS) ont fait l'objet d'une analyse, par le Maître d'Œuvre, qui a été présentée en comité de pilotage le 1^{er} juin 2023.

Sur la base de cette analyse, le comité de pilotage a validé le choix des entreprises. Les travaux débiteront au 2^{ème} semestre 2023. La fin des travaux est planifiée pour le début du 1^{er} semestre 2025.

Le coût global de l'opération, hors révision des prix à venir, est maintenant connu, il s'élève à 1 473 500.00 € HT

Son financement est défini comme suit :

- Conseil Départemental 500 000.00 €
- Subvention DSIL 250 000.00 €
- SDIS 15 000.00 €
- Réseau Transport Electricité (RTE) 275 000.00 €
- Commune Saint Rome de Tarn 168 000.00 €
- Commune de Montjoux 72 000.00 €
- Commune de Viala du Tarn 71 000.00 €
- Commune de Saint Victor et Melvieu 70 000.00 €
- Les Costes Gozon 30 000.00 €
- Commune de Castelnau-Pégayrols 10 000.00 €
- Saint Georges de Luzençon 12 500.00 €

Le SDIS prévoit un 1^{er} appel de fonds, 50% de la contribution de chaque commune en novembre 2023. Le 2^{ème} appel de fonds est prévu pour la fin d'année 2024. Pour notre commune notre contribution fera l'objet d'un prêt bancaire.

5-3 Extinction partielle de l'éclairage public à la maille de la commune

Le programme d'installation des horloges astronomiques est terminé pour l'ensemble des villages et hameaux de la Commune. L'extinction de l'éclairage public est paramétrée de 23h à 6 h du matin du 1^{er} septembre au 30 juin et de 1h à 6h du 1^{er} juillet au 31 août.

L'éclairage public sera maintenu lors des soirées de fête votive, les nuits de Noël et du 1^{er} de l'an.

Pour les lampadaires isolés qui éclairent les écarts, les lampes énergivores seront remplacées par des LED.

5-4 Relais GSM, résorption de la zone blanche de Coudols

Présentation du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Arrêté ministériel en date du 1 février 2022 du programme New Deal, et plus précisément du dispositif de couverture ciblée. Son objectif est de fournir une bonne couverture 4G des opérateurs dans les territoires priorités par les élus locaux.

Celinux France Infrastructure a pour objectif d'édifier des infrastructures destinées à l'accueil d'opérateurs de téléphonie mobile et en particulier Bouygues Telecom.

Par décret ministériel en date du 8 décembre 1994, Bouygues Telecom a été désigné pour être le 3^{ème} opérateur du marché de radiotéléphonie française.

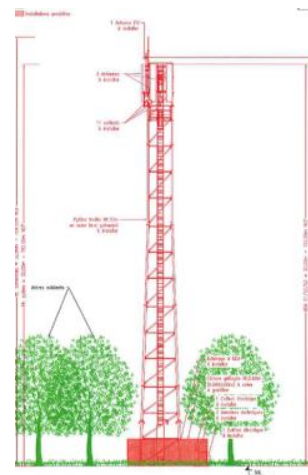
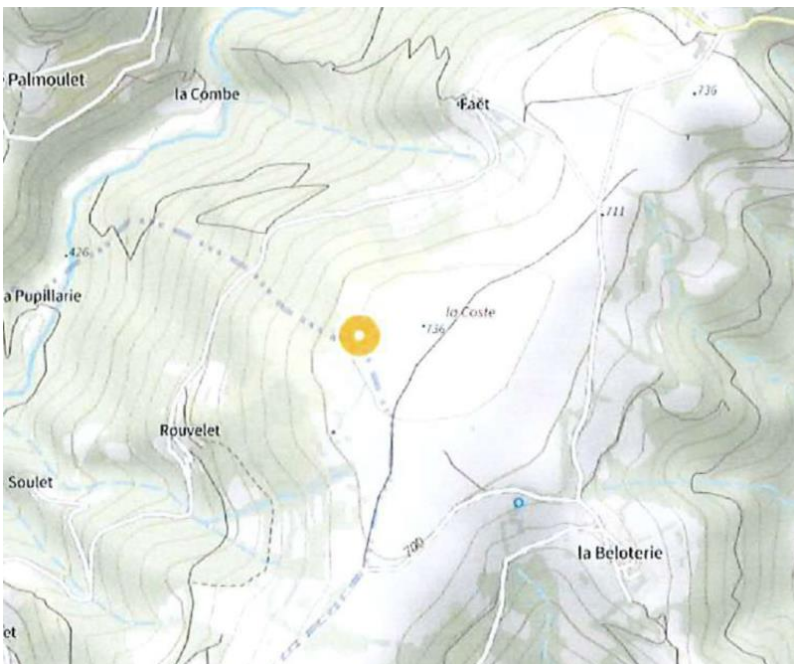
Dans le cas présent, à la demande du Conseil Municipal, une nouvelle antenne se situant lieudit 'La Roque », commune du Viala du Tarn sera déployée directement avec la technologie 4G, par Bouygues Telecom et pour le compte des 4 opérateurs.

Construction projetée

- Pylône de type treillis tripode auto stable de 30 m de hauteur, colleur gris galvanisé.
- Armoire technique de couleur blanc gris.
- Clôture périphérique en grillage couleur vert.
- Surface au sol de l'emprise, 7,42 m².
- Alimentation électrique par le réseau

Mise en service du relais, février 2024

Situation du pylône : ce projet d'utilité publique, en réponse aux attentes de la population de cette zone blanche, a nécessité de nombreuses démarches, consultations et beaucoup d'énergie de la part de Bouygues pour obtenir in fine l'accord d'un propriétaire. Le conseil municipal le remercie chaleureusement.



5-5 Actualisation du déploiement du réseau Haut Débit sur notre Commune

Tous nos villages et hameaux sont raccordés au réseau de fibre optique. Certains d'entre vous utilisent déjà ce support. En revanche la plupart des écarts ne voient pas arriver le réseau et ceux qui y résident s'interrogent. Auront-ils accès à la fibre optique, quand, comment ?

Pourquoi à ce jour les écarts ont-ils été laissés de côté ?

Le marché de déploiement de la fibre optique a été attribué à ALL'FIBRE Alliance Très Haut Débit, filiale d'Orange, en 2018. Ce marché a été mutualisé avec 2 autres départements, le Lot et la Lozère. Il portait sur l'alimentation et le raccordement de 300 000 constructions, toutes éligibles à la fibre (logements, ateliers, magasins, collectivités...). Le montant initial de l'opération était de 350 000 000 €.

Il y a 1 an All'Fibre (Orange) a décidé, au prétexte que le montant du marché était insuffisant, d'arrêter sa prestation. C'est ainsi que 10 000 constructions pour le département de l'Aveyron restent en attente de déploiement du réseau. Et bien entendu ces constructions sont situées dans les écarts, car il est plus coûteux d'alimenter de l'habitat dispersé que des agglomérations.

Cette situation a généré un contentieux géré par le Conseil Départemental. L'affaire est remontée au niveau du ministère et l'opérateur Orange a été débouté. Pour information le réseau fibre en Aveyron est propriété du Département.

Par ailleurs la réalisation de cette opération de déploiement de la fibre, était initialement prévue sur 5 ans avec trois tranches de travaux planifiées sur 2018, 2018-2019, 2021-2022. Pour non-respect du planning Orange se voit appliquer entre 15 et 20 000 000 € de pénalités de retard. Dans la négociation Orange demande l'effacement des pénalités. Orange va donc reprendre le déploiement du réseau mais doit reconstituer sa capacité de réalisation sur le terrain en passant des marchés avec des prestataires, et cela va prendre du temps.

En conclusion, selon le SIEDA

- Sur notre commune à l'origine du projet 500 logements étaient éligibles à un raccordement au réseau fibre.
- A ce jour 400 logements, soit 80%, peuvent accéder à une offre fibre, car desservis par le réseau.
- 50 administrés de la commune ont déjà souscrits à une offre fibre.

Pour les logements restant, le déploiement va continuer jusqu'à la fin 2023 avec l'objectif d'avoir déployé environ 95% de la commune en fin d'année. Les 5 derniers %, correspondant aux logements les plus éloignés et les plus difficiles à raccorder, seront traités individuellement au premier semestre 2024 ou plus tard s'ils en font la demande.

5-6 Les Obligations Légales de Débroussaillage (extrait plaquette CC Muse et Raspes)

Les Obligations Légales de Débroussaillage (**OLD**) ont déjà fait l'objet d'un article dans le bulletin « Hiver 2022 ». Il s'agit donc d'un rappel.

Le débroussaillage est une obligation légale depuis 1985. La réglementation relative au débroussaillage est fixée nationalement par le code forestier. Dans le Département de l'Aveyron, un arrêté préfectoral a été promulgué le 7 janvier 2021.

L'obligation de débroussaillage s'applique aux communes les plus sensibles à l'aléa feu de forêt, tel que défini dans le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI). L'obligation de débroussaillage s'applique à notre Commune.

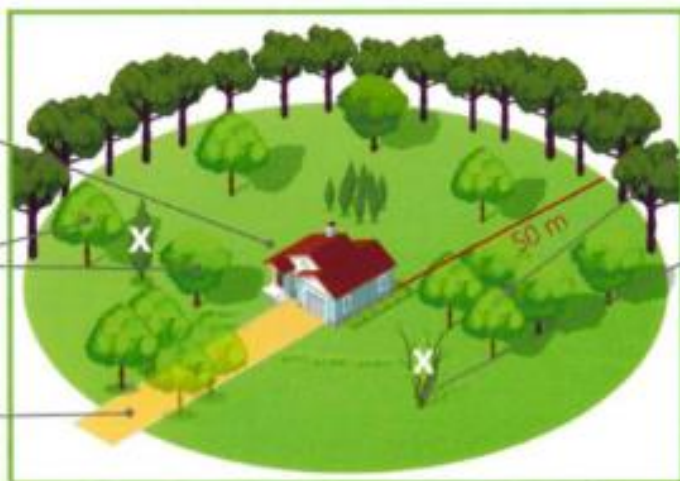
Périmètres à débroussailler

Chaque propriétaire d'une construction doit débroussailler à 50 mètres de celle-ci, y compris sur les parcelles voisines, et de 2 mètres de part et d'autres des voies d'accès aux habitations.

L'espace autour de la construction doit être ratisé sur une largeur de 7 m. Arbustes et arbres surplombant ou proches de la construction doivent être mis à distance d'au moins 2 m des ouvertures et des charpentes apparentes.

Arbres, groupement d'arbres et arbustes doivent être tenus à distance

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.



Les arbres ou groupement d'arbres ne doivent pas dépasser 15 m de diamètre, et, doivent être élagués à au moins 2 m

Supprimer les arbres morts ou dépérissants

La strate arbustive doit être considérablement réduite, ne doit pas excéder 15% de la surface totale.

La strate herbacée doit être régulièrement fauchée.

Les haies ne doivent pas excéder 2,5 m³ par mètre hors volume des arbres.

Lien des parcelles concernées par l'obligation

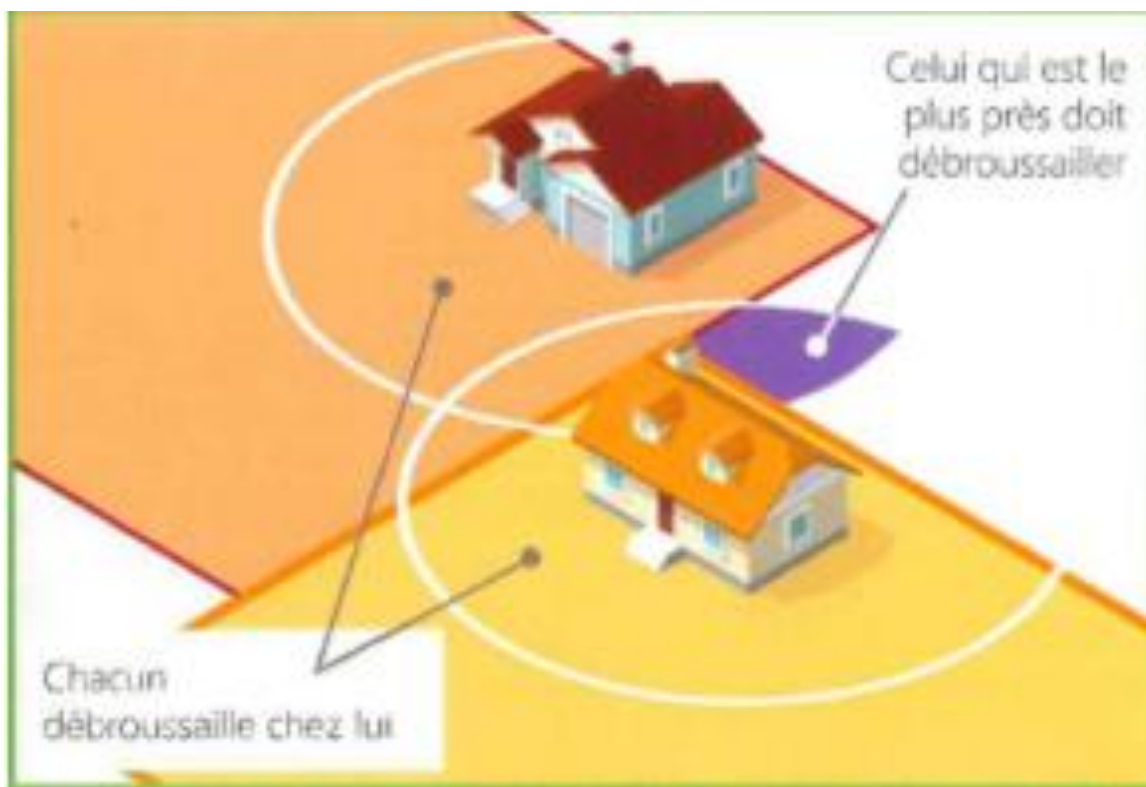
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

Intervention possible sur la propriété voisine

Le principe général énoncé par la loi est le suivant : la responsabilité et les frais des OLD reviennent au propriétaire de la maison ou du terrain concerné par le risque.

Concernant le terrain situé dans la zone des 50 mètres d'une maison s'il n'est pas débroussaillé, le propriétaire de la maison doit demander une autorisation par courrier recommandé à son voisin afin de pénétrer dans sa propriété pour exécuter les travaux.

Si le propriétaire refuse ou ne répond pas, alors le code forestier prévoit un transfert de responsabilité.



Réduire la facture de débroussaillage

Des crédits ou réductions d'impôts sont possibles lorsqu'il s'agit de dépenses aux OLD.

Ces aides s'élèvent généralement à hauteur de 50% des travaux engagés et sont plafonnés en fonction du type d'intervention (chèque emploi-service, débroussaillage par une entreprise, association ou organisme agréé « service à la personne », débroussaillage de biens loués, adhésion à une ASA réalisant le débroussaillage)

Calendrier de préconisation de réalisation des travaux de débroussaillage

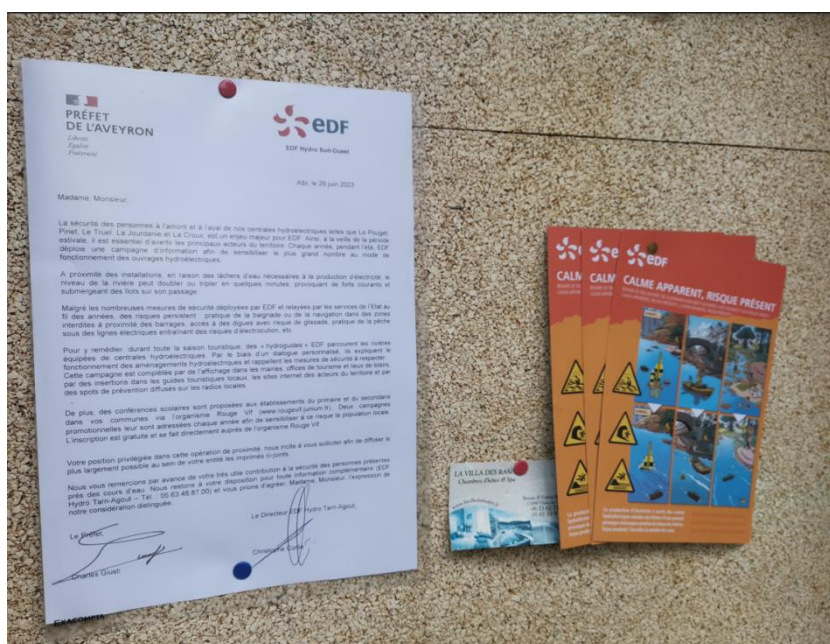


Plus d'information sur le site de la communauté de communes :
<https://www.cc-museetraspesdutarn.fr/>

5-7 Pinet : sécurité des personnes à l'amont et à l'aval des centrales hydroélectriques

Comme chaque année, en début de saison estivale, Le Préfet de l'Aveyron et le représentant d'EDF nous rappellent par courrier adressé en Mairie les risques encourus à proximité des ouvrages hydroélectriques : pratique de la baignade, navigation dans des zones interdites à proximité des barrages, accès à des digues avec risques de glissade, pratique de la pêche sous des lignes électriques entraînant des risques d'électrocution, etc.

Ce courrier de sensibilisation affiché au hameau de Pinet est accompagné de flyers rappelant les règles à observer. Nous ne pouvons que vous inviter à les respecter.



5-8 Traitement des bio-déchets ménagers à partir du 1^{er} janvier 2024

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

À savoir : selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, les bio déchets sont « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions vous permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous.

La communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn propose donc aux particuliers intéressés des composteurs au prix de 20€.

Suite à l'opération « cocottes ou composteur » au cours de l'année 2022, 430 foyers ont été équipés : 321 foyers ont adopté deux poules (offertes par la com'com) et 109 ont souhaité un composteur (prix 20€).

Aussi les particuliers ayant déjà bénéficié de cette opération courant 2022, peuvent tout de même faire une demande de composteur à la com'com pour un prix de 50€.

La communauté de communes va également installer des composteurs collectifs dans les centres de village où le compostage individuel est impossible pour permettre à chacun d'être plus éco-responsable. (Voir logo dédié).



Nous encourageons les professionnels à entrer dans cette démarche et notamment la filière tourisme. Pour les professionnels redevables de la redevance spéciale, la communauté de communes leur met un composteur à disposition

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ces bio déchets constitués.

6 – Petite enfance - enfance

6-1 Création d'un accueil de loisirs intercommunal à Saint Rome de Tarn

Cet accueil de loisirs est implanté à Saint Rome de Tarn. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans, principalement résidant dans les 13 communes de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn. Il est géré par « Familles Rurales » et occupe les locaux de l'école de Saint Rome.

Mode de fonctionnement

Les enfants doivent préalablement être inscrits. L'inscription est possible à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. Les repas sont fournis par Ansamble Restauration (Pas de possibilité d'amener son repas).

Période de fonctionnement

Vacances d'été 2023 : à partir du 10 juillet jusqu'au vendredi 11 août.

Petites vacances : 1 semaine sur 2, ouverture la 1^{ère} semaine, du lundi au vendredi. Fermeture pour les vacances de Noël.

L'équipe, les activités

L'équipe est composée de 2 permanents et est renforcée par des animateurs saisonniers. Toutes les personnes intervenant auprès des enfants sont diplômées.

Les activités sont proposées en fonction des tranches d'âge. Elles touchent différents domaines : le jeu sous ses différentes formes, les activités d'expressions manuelles, les activités de découverte, la lecture...

Les tarifs

Ils sont variables selon le quotient familial. Journée sans repas entre 9 et 13 €, demi-journée sans repas entre 5 et 7 €, repas 3,60 €.

Financement par les collectivités

La Communauté de Communes Muses et Raspes apporte une contribution de 7 500.00 € /an. Le complément de recettes pour équilibrer le budget est à charge des communes utilisatrices. Le bilan et la répartition des contributions par commune est établi en fin d'année en regard des fréquentations.

Contacts/informations/inscriptions Mail : al.saintrome@famillesrurales.org Téléphone : 0772777816

6-2 L'école

La forêt s'invite à l'école : Plantations d'arbres

Les élèves de toute l'école se sont rendus au Puech pour planter des arbres !

A pied, les enfants de la moyenne section au CM2 ont gravi la montagne, et sont arrivés tout en haut. Motivés et plein d'enthousiasme, ils ont pu écouter les conseils avisés de Lucie (ONF) et des bénévoles présents pour les aider. Ils ont ainsi fait en sorte que chaque arbre puisse prendre correctement racine. Poiriers, bouleaux, érables, robiniers, merisiers, chênes, se sont vus entrer en terre par de nombreuses petites mains. « J'ai aimé me dire que dans vingt ans, je viendrai manger des poires ici, disait un élève. « J'aime penser que je suis utile pour les animaux et les végétaux et que je participe et plante de nouveaux arbres, renchérisait un autre. ». Une après-midi très positive, avec un point de vue magnifique et des enfants impliqués pour une belle cause.



« *L'ours et la louve* »

En mars, les élèves de CE/CM se sont rendus à la Maison du Peuple pour assister au spectacle « *L'ours et la louve* ». Grâce à de nombreux objets sonores et de petits instruments, les deux musiciens, Fabienne Muet et Christophe Seval, ont fait vivre Jouko, né de l'union atypique d'un ours et d'une louve. Dans une forêt mystérieuse où les feuilles craquent, les chouettes hululent et les arbres bruissent, les artistes nous ont livré les tribulations d'un petit être pas comme les autres. Au gré de leurs chansons, ils nous ont guidés dans un monde imaginaire qui éveille les sens et nous convie l'air de rien à faire face à nos peurs, abordant avec subtilité le thème de la différence et de la quête d'identité. A la fin du concert, les élèves ont eu la chance de bénéficier d'un « bord de scène », un moment riche en partage avec les deux artistes et une belle découverte de la multitude d'instruments joués lors du spectacle.



Moulins de Roupeyrac

Les élèves de maternelle/CP ont réalisé une sortie de fin d'année aux Moulins de Roupeyrac. Ils ont pu y découvrir la maison de notre poète aveyronnais François Fabié ainsi que la façon de vivre à cette époque, qui est réellement différente de la nôtre aujourd'hui. Les enfants ont, par la suite, participé à un atelier sur la fabrication du pain, et découverte de l'utilité des moulins pour moudre la farine. Une très belle journée, riche en découvertes.



Rassemblement Occitan

Tous les élèves de l'école ont participé à un rassemblement occitan à l'Hospitalet du Larzac. Ils ont eu la chance de voir, dans la matinée, le spectacle « *La pacha del Fantasti* » de la compagnie « *La Rampe* », qui narre la rencontre entre Quatorze, un forgeron, et « *lo drac* », le diable. L'un, bien comique, a la chance d'avoir une femme rusée qui l'aide à se sortir des diableries du second.

L'après-midi, les élèves ont participé à différents ateliers. Certains leur permettaient de retravailler le vocabulaire et les notions apprises lors des séances d'occitan durant l'année. D'autres ateliers leur ont permis d'expérimenter la poussée d'Archimède notamment.



Foot à l'école



La classe des CE/CM a participé à l'opération Foot à l'école et a eu la chance d'accueillir un jeune entraîneur du district pour leur apprendre les bases du football. Stéphane, l'animateur sportif, a poursuivi les apprentissages lors des heures d'EPS.

Un autre volet était présent dans cette opération : le volet artistique avec réalisation d'une courte vidéo. Lors de celle-ci, les enfants ont pu découvrir le cécifoot et s'entraîner à jouer comme les joueurs paralympiques aveugles.

Maison des Vautours et Aven Armand

La classe des CE/CM s'est rendue dans la vallée de la Jonte pour visiter la Maison des Vautours. Les enfants ont ainsi pu voir « en vrai » des vautours, naturalisés dans le musée et grâce aux longues-vues et jumelles à l'extérieur. Ils ont été impressionnés par les envergures des différentes espèces de vautours présentes en Aveyron, envergures qui peuvent aller jusqu'à 3m pour le Gypaète barbu.

L'après-midi, les enfants se sont rendus sur le causse et ont visité l'Aven Armand. Le grandiose les a saisis, car il s'agit d'un aven vraiment immense et magnifique. « Je me sens tout petit ici, et quand je lève les yeux, c'est vraiment énorme ». Ils ont également eu la chance de pouvoir chanter une des chansons apprises sur la scène présente dans l'Aven Armand, et régaler les touristes présents.



Projet musique

Un projet musique a été proposé à tous les élèves de l'école. Fred, habitant du village et producteur de musique, les a accompagnés afin de co créer un spectacle de fin d'année. Ayant pour thématique « La forêt s'invite à l'école », les élèves de CE/CM ont écrit cinq comptines relatives à ce thème : les insectes, les arbres, les oiseaux, les déchets et les animaux. Fred les a ensuite mises en musique, et ensemble, ils ont pu les mettre en chanson. Ensuite, une scénographie est venue s'ajouter afin de pouvoir proposer aux habitants du Viala-du-Tarn, un rendu plus joli.

Pour le spectacle, les élèves de tous les âges ont aussi réalisé tous les éléments du décor : insectes et feuilles peints ou coloriés, animaux en 3D... Chacun a mis sa main à la pâte, ainsi que le centre de loisirs, qui a gentiment proposé son aide.

Le 30 juin a eu lieu la restitution finale, qui semble être un succès, malgré une acoustique qui n'a pas toujours permis d'entendre correctement les paroles.

Après le concert, l'APE avait organisé une soirée bien sympathique, qui a permis de terminer cette année scolaire en beauté

6-3 L'accueil du mercredi matin

Merci encore à tous pour cette année, on vous souhaite de belles vacances d'été. On espère vous revoir nombreux l'année prochaine.



7 - La vie des villages

7-1 Arrêté préfectoral sur la limitation du bruit

En cette saison estivale, ou nombreux sont ceux qui se plaisent à jardiner et entretenir parterres, et terrains herbeux, il est bon de rappeler quelques règles à respecter. L'arrêté préfectoral n°2000-02427 du 11 décembre 2000, mentionne les jours et horaires à respecter pour la tonte de la pelouse.

République Française - Préfecture de l'Aveyron - Arrêté N°2000-02427 du 11 décembre 2000

Objet : Arrêté Préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage

Article 14 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

7-2 Bourg du Viala du Tarn, réflexion et décision sur la mise en oeuvre de dispositifs complémentaires pour contraindre au respect de la limitation de vitesse

La traversée du bourg du Viala du Tarn a déjà fait l'objet de mises en oeuvre de mesures visant à limiter la vitesse des véhicules, délimitation d'une zone 30 km/h, installation de radars pédagogiques, articles de sensibilisation des usagers de la route dans certains bulletins municipaux publiés à ce jour. Il est vrai que certains habitants de la commune, interrogés récemment, ne s'étaient pas encore rendu compte de l'existence de panneaux de limitation de la vitesse à 30 km/h. Surprenant, non ?

Les vitesses enregistrées par les radars démontrent que des progrès restent à faire et que nous sommes sur un plateau en termes de comportement de certains automobilistes. Pour certains il est inutile d'en faire plus en matière de prévention, pour d'autres l'urgence s'impose de compléter les mesures existantes pour contraindre au respect de la règle.

Après mure réflexion le conseil municipal s'oriente sur la mise en oeuvre de 2 types de mesures complémentaires, dos d'âne et feux récompenses.

Principe retenu :

- Un dos d'âne, conforme aux normes en vigueur, serait positionné à l'entrée nord du bourg, à hauteur des containers d'ordures ménagères.
- 2 « feux récompense » seraient positionnés de part et d'autre du portail de l'école, dans le sens montant et le sens descendant.
- Une balise « vous n'avez pas la priorité » serait positionnée à l'embranchement de Valencas, la D73 sera prioritaire.

Calendrier de mise en oeuvre

- Décision conseil municipal avant la fin de l'été.
- Information de la population par « Panneau Pocket » et Site de la commune.
- Réalisation des équipements et mise en place.

Principe général du vert-récompense

- En l'absence de véhicule, le feu est au rouge.
- Lorsqu'un véhicule est détecté à l'amont du feu, le feu passe au vert après un délai fixe. Ce délai est calculé en fonction de la vitesse de référence choisie.



Principe de fonctionnement

Fonctionnement du feu :

La figure suivante montre le diagramme de déroulement des couleurs du feu :

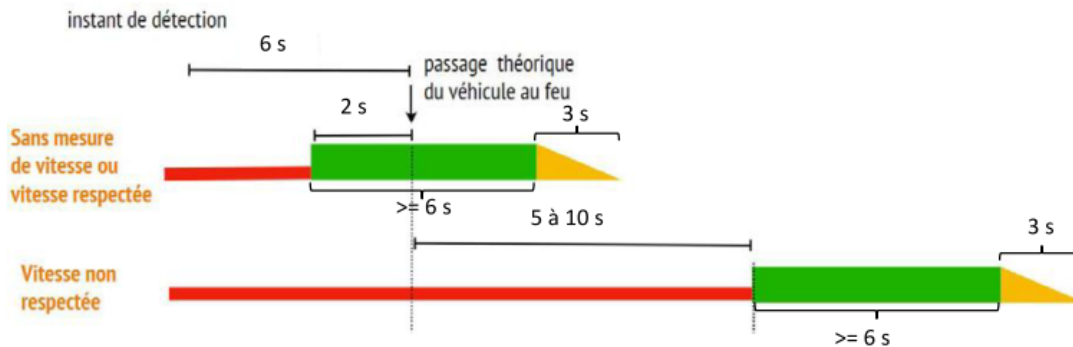


Figure 2 déroulement des couleurs du feu (Les valeurs sont approximatives). Source : CEREMA.

Pour le choix de la distance de détection, nous considérons deux cas de limitation : 30 km/h et 50 km/h

Limitation à 30 km/h :

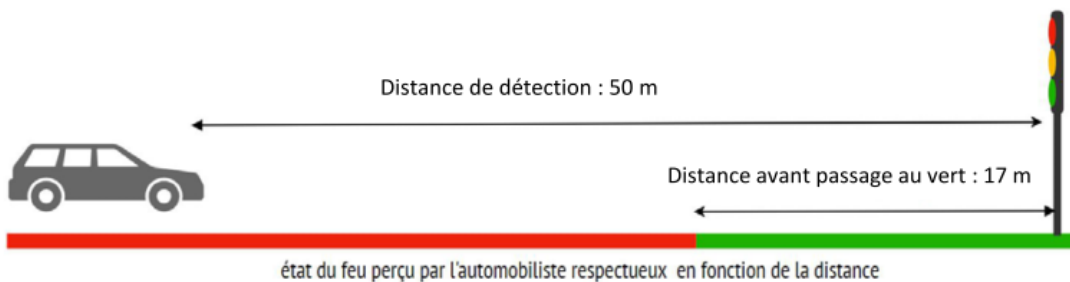


Figure 3 Etat du feu en fonction de la distance pour 30 km/h (Les valeurs sont approximatives). Source : CEREMA

7-3 Point sur nos ressources en eau

Nous avons retrouvé le débit normal de nos sources en février dernier. Hors l'Unité de Distribution de l'eau potable de Malaval qui est définitivement raccordée sur le réseau du Ségala, nous sommes à date en totale autonomie de ressource à partir de la production de nos 10 captages.

Pour mémoire à partir du 1^{er} janvier 2026, conformément à la loi Notre, les compétences eau/assainissement seront transférées à notre communauté de communes. Ce transfert de compétences sera accompagné par le transfert du patrimoine associé, réseau AEP, châteaux d'eau, réseaux d'assainissement, station d'épuration... Tous les scénarii possibles font l'objet d'études qui seront présentées et détaillées au Conseil Communautaire qui retiendra le mode de fonctionnement le plus adapté.

7-4 Recensement de la population de notre commune de janvier à février

Le recensement, mesurer pour comprendre

Notre commune fera l'objet d'un recensement de la population **entre le jeudi 18 janvier et le samedi 17 février 2024**. Le dernier recensement de notre collectivité remonte à 2018. Le COVID a perturbé le cycle des 5 ans et introduit ainsi 1 an de décalage.

Un agent recenseur sera recruté et formé par la mairie. C'est la personne qui sera votre interlocuteur, vous distribuera la notice pour répondre au recensement en ligne ou le questionnaire papier qu'il viendra récupérer sous quelques jours. A noter que, en moyenne, 68.2 % des personnes recensées déposent leur réponse sur internet.

Le recensement pourquoi ?

Le recensement est une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politiques publiques. L'effectif de la commune est le paramètre majeur sur lequel s'appuient les services de l'état pour fixer les montants des dotations globales de fonctionnement (recettes) qui nous sont attribués. C'est dire l'importance et l'exigence de procéder à un recensement sérieux dont nous comprenons tous la portée.



Les 3 grands principes du recensement

Le recensement est obligatoire, confidentiel, déclaratif.



Les résultats :

Les résultats seront connus au cours de l'été 2024. Ils feront l'objet d'un décret fin 2026 et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Communication sur le recensement

Ceci est une première information. Des communications complémentaires vous seront adressées en décembre 2023.

Population de notre commune en historique depuis 1968

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	671	581	539	533	525	533	449	528
Densité moyenne (hab/km ²)	17,4	15,1	14,0	13,8	13,6	13,8	11,6	13,7

7-5 ADMR TARN ET MUSE AU SERVICE DE TOUS



ASSOCIATION LOCALE, ADMR TARN et MUSE : Maison des Services, 12620 Castelnau Pégayrols, Tel : 05 65 58 79 23, E-Mail : tarnetmuse@fede12.admr.org - Accueil: Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 12h45 à 17h.

En lien avec l'ADMR, le Point Infos Séniors peut vous informer sur toutes les questions qui concernent le maintien à domicile: le service d'aide à domicile, l'aménagement du logement, la sortie d'hospitalisation ainsi que l'obtention de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Vous pouvez, sous conditions d'âge et de perte d'autonomie, obtenir l'APA qui sert à payer en partie les dépenses nécessaires pour rester chez vous. Pour vos démarches administratives, l'accès aux droits et aux aides financières possibles, vous pouvez solliciter les Points Infos Séniors ou les bénévoles ADMR. Les conseillères pourront vous rencontrer vous, ou votre entourage à votre domicile.

Points Infos Séniors: 15, rue Droite à Millau. Tel: 05 65 60 73 60 - Accueil physique: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Par mail: pointinfoseniors-millau@orange.fr

Bénévoles ADMR:

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter votre référent Commune :

- Viala du Tarn : Mme Royer Marie-Claude au 06 88 88 70 59 ou FABRE Arlette au 06 11 68 25 54
- St Beauzely : Mme Pons Monique au 05 65 62 04 93 ; Mme LESCURE Jacqueline au 06 78 76 76 72 ou Mme Colette Cazes au 06 51 70 56 39.
- Castelnau : Mme Valentin Christiane au 05 65 62 01 00
- Montjoux : Fournier Jean-Claude au 06 85 05 16 14 ou Mme Nadine Andrieu au 05 65 61 23 80
- Comprégnac : Monique Boudes au 05 65 62 31 57.

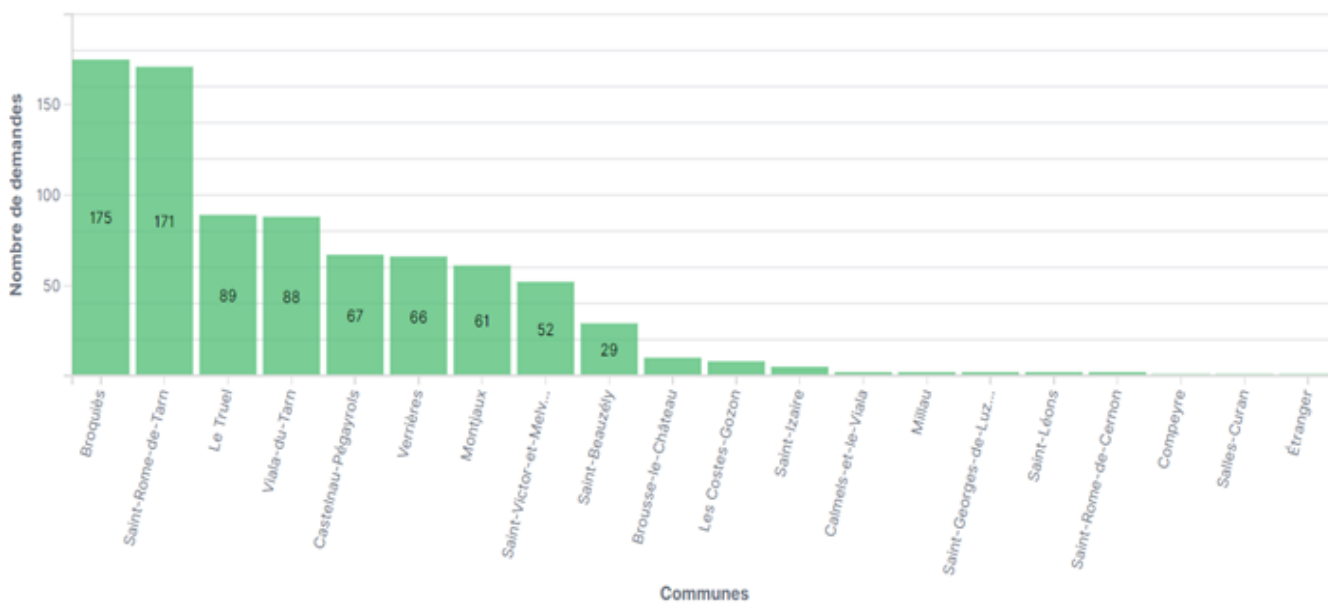


AG ADMR Mai 2022

7-6 « Maison France Service »

Activités détaillées de « France Service sur le territoire de la Communauté de Communes. Pour le Viala du Tarn 88 accompagnements depuis l'ouverture en novembre 2022.

Répartition des accompagnements par provenance de l'utilisateur



Nota : Broquiès et Saint Rome de Tarn offrent plus de ½ journée de permanence France Service au pas mensuel (Exemple : Saint Rome 4 demie journées, le Viala 2) ce qui explique des nombres d'accompagnement d'utilisateurs du service, du double de notre taux de fréquentation.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec Anne en appelant au 07 86 15 38 63

Tableau de service

Permanences au Viala du Tarn le mardi de 14h00 à 17h00. Un retour d'expérience et un bilan sont planifiés pour novembre 2023. Les conclusions feront l'objet d'une prise en compte à partir du 1^{er} décembre.



PERMANENCES AU VIALA DU TARN LE MARDI DE 14H00 A 17H00

Mai	Le 30
Juin	Les 13 et 27
Juillet	Les 11 et 25
Aout	Le 22
Septembre	Les 5 et 19
Octobre	Les 3, 17 et 31
Novembre	Les 14 et 28

7-4 Création d'un colombarium au cimetière communal de Saint Symphorien

A l'initiative du Conseil Municipal une « commission cimetière » a été mise en place pour chacun des cimetières de la commune. Ces commissions sont constituées de représentants de la population environnante et d'élus.

Ces commissions cimetières sont regroupées en tant que de besoin sous l'animation de Marie Hélène LE MERRE. Réunie en mars de cette année cette commission de synthèse a proposé au Conseil Municipal d'équiper progressivement tous les cimetières de la commune d'un « columbarium » modulaire.

La décision d'équiper en première étape le cimetière de Saint Symphorien a été prise en Conseil Municipal du 28 juin. Les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année. Le positionnement du columbarium a été défini avec la commission cimetière spécifique de Saint Symphorien.

Le coût de la concession est de 150 € par tranche de 10 ans. Les démarches sont à faire en mairie.

8 - La vie associative

Bibliothèque municipale

Les Amis de la Bibliothèque Municipale ont retrouvé, après quelques années de suspension, un public très nombreux pour le traditionnel «**Quine aux jambons et aux livres**». Le 23 avril, par une après-midi bien pluvieuse, les Vialarains et leurs amis des alentours sont venus à la Maison du Temps libre pour flâner autour de la foire aux livres, et tenter leur chance au quine. Ce faisant, ils ont participé à soutenir l'association dans l'organisation des différentes activités culturelles prévues cette année. Qu'ils en soient ici remerciés.

«*Un còp èra*»: le 25 février, Jean-Claude GINESTE, avec sa verve et son verbe habituels, est venu nous raconter des histoires et des souvenirs : la vie du Viala des années 60! Ravi, le public nombreux rassemblé dans la salle voûtée de la mairie, et redevenu bilingue, a largement discuté et commenté les anecdotes, autour du repas partagé qui a suivi.

Soirée «Bobyлизez-vous»: le 18 mars, à la maison du temps libre, nous avons eu le grand plaisir de retrouver l'humour, la poésie et la tendresse de Bobby Lapointe, interprété par Henry Tireford et son acolyte, avec autant de brio que d'enthousiasme, dans une ambiance cabaret très réussie.

Exposition: la bibliothèque expose depuis six mois les œuvres des aquarellistes Vialaraines, qui sont prêtes à libérer l'espace à de nouveaux exposants. Avis aux amateurs! Contactez-nous!



Autour de la chanson française: le 15 juillet, la cour de l'Ilot des Sagnes accueillera de nouveau le piano de Guillaume Giraud et la magnifique voix d'Agnés Ravaux, pour une soirée cabaret. Un tour de chant consacré aux plus grands de la chanson française: Piaf, Gréco, Barbara, Moreau, Brassens, Brel, Aznavour, et bien d'autres. Un répertoire de choix qui nous plongera dans une douce nostalgie, et devrait réveiller de beaux souvenirs.

Dédicace: Le 29 avril, Francois Girona est venu nous présenter ses «Dames blanches», et échanger avec les lecteurs. On pourra le retrouver le 10 septembre, au marché de producteurs «spécial livres», qui nous permettra d'ouvrir à nouveau la foire aux livres.

En attendant, et pendant tout l'été, la bibliothèque municipale reste ouverte aux horaires habituels: mardi, de 15h30 à 18h30, mercredi de 14h30 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h30. Une «Boîte à lire» est à votre disposition à l'entrée de la bibliothèque et une autre est installée sur la cabane du surveillant de baignade à la plage du Mas de la Nauc, pour lire à la plage ! ...Servez-vous !... et à bientôt !

Le comité des fêtes

Viala du Tarn en fête du jeudi 3 août au dimanche 6 août 2023.

Tous les bals sont gratuits. Frites/crêpes/sandwiches, tout le week-end.
Tombola (Gros lot – 150 € chez Leclerc)



Programme

Jeudi 3 août

18h30 Marché de producteurs locaux

Vendredi 4 août

19h Apéritif

21h Représentation de l'école de cirque (dans le village, organisé par le FEP)

22h30 Soirée animée par Emeraud

Samedi 5 août

11 h Apéritif

15 h Concours de pétanque

19h Apéritif

19h0 Paella à l'Auberge – 15 € (réservation possible au 07 85 33 59 84)

23h Soirée organisée par Podium Equinoxe

Dimanche 6 août

8h Vide greniers (Renseignements et inscriptions au 06 61 34 17 46)

3h30 Déjeuner à l'Auberge - 12 € - repas tête de veau (réservation possible au 07 85 33 59 84)

11h Apéritif

12h Passage de la paume dans le village

15h Concours de pétanque

15h Exposition de véhicules anciens

19h Apéritif

20h30 Repas aligot saucisse (adulte 16 € - enfants moins de 12 ans : 9 €)

22h Soirée animée par DJ Tintin.

Le comité se décharge de toutes responsabilités : pertes, vols, accidents...

Le FEP, calendrier d'été des activités proposées par le Foyer d'éducation populaire

Le 14 juillet, à la nuit tombée, le FEP organise son traditionnel feu d'artifice au Mas de la Nauc, un spectacle à ne pas manquer.

Comme tous les ans depuis une vingtaine d'années, un stage de cirque pour enfants est organisé avec la Compagnie Estock Fish. Il se tient entre le lundi 31 juillet et le vendredi 4 août. Un spectacle final sera donné par les enfants en ouverture de la fête du village vendredi 4 août.

Le FEP et le Jardin des Enclos organiseront vendredi 18 août à partir de 18h00, la deuxième promenade littéraire dans le village et le jardin de Ladepeyre. Des textes et musiques sur le thème de la marche à pied seront produits par des comédiens, comédiennes et musiciens locaux. Une exposition de peintures sur le même thème sera inaugurée le même soir lors d'un vernissage dînatoire.

Les journées du patrimoine seront célébrées dans la commune du Viala-du-Tarn samedi 16 septembre à Pinet. Une collaboration entre l'Office du Tourisme, EDF et le FEP réunira les amatrices et amateurs de randonnée du Viala et des communes voisines qui se retrouveront à Pinet pour la visite du barrage, du village de Pinet et d'une exposition sur son histoire, ainsi que pour un grand pique-nique et des jeux permettant aux petits comme aux plus grands de découvrir la vie antérieure à la construction du barrage à Pinet.

Stage jazz en septembre 2023 quand le rural se (re)met à l'impro...

Pour la deuxième année consécutive, au Viala-du-Tarn (près de Millau) et dans un cadre bucolique, David Pautric animera un stage de 3 jours au cours duquel seront abordés le travail sur l'interprétation, le phrasé, le style, la cohésion et le son sous forme d'ateliers grand orchestre et groupes avec travail par sections, en tutti d'orchestre, travail d'improvisation, jams, etc.

Le travail de groupe se fera sous la forme d'atelier-grand orchestre et pourra être subdivisé en formation quartet, quintet ou sextet. Des morceaux du répertoire arrangés pour l'ensemble seront travaillés en vue d'un concert de fin de stage.



Stage, restitution et concert

Il y aura partage autour de pistes pour l'improvisation. Les rôles seront définis par famille d'instruments (la rythmique, piano-guitare, instruments harmoniques, instruments à vent, chant). Le stage est ouvert à tous les instruments et au chant. Une pratique d'au moins 3 ans de l'instrument ou du chant est demandée.

L'intervenant, David Pautric, est musicien, saxophoniste et arrangeur.

Il a fait ses études au Conservatoire de Toulouse en saxophone puis a poursuivi sa carrière d'artiste en parallèle d'une carrière d'enseignant. Il joue avec différents orchestres et groupes de jazz : L'Autre Big Band, Somesax, TonTon Salut Jazz Unit, Duo Dru-Pautric, Big Band Brass... Il participe à

des rencontres et master classes aux côtés de Bob Mintzer, Stefano di Battista, Rick Margitza, Jessie Davis, Bojan Z ou Jimmy Cobb lors de stages et festivals de jazz.

Titulaire du diplôme d'état de saxophone et de celui de jazz, il enseigne et coordonne le département jazz au Conservatoire de musique et de danse du Tarn à Castres et la formation professionnelle à Music'Halle (Toulouse).



Les tarifs sont fixés à 125 € et à 95 € pour les habitantes et habitants de la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn. Il reste encore quelques places.
Restauration et possibilités d'hébergements à proximité. Pour tous renseignements et inscriptions, contacter William au 06 71 56 33 94.
Ce stage est organisé en partenariat avec Le Dépanneur, le Foyer d'éducation populaire du Viala-du-Tarn et Millau en Jazz.

Concert du 16 juillet

Le 16 juillet en fin de journée à 21h30 une soirée concert animée par le duo Nicolas Dru (piano) et David Pautric (saxophone).

Légendes photos :

Les stagiaires de David Pautric (2^e à partir de la gauche) en 2022.
Concert des stagiaires de David Pautric en 2022.

Nouvel élan pour le Dépanneur

Le premier semestre 2023 a été riche en événements pour le Dépanneur.

Le 7 janvier, l'association emménageait dans des locaux tout neufs achetés et rénovés par la mairie.

Mais pour poursuivre l'activité dans ces locaux plus grands et plus fonctionnels, il a fallu concevoir tout l'aménagement intérieur de l'épicerie associative. Ce travail impulsé par le collectif et les commissions du Dépanneur a demandé toute une année de réflexion et plusieurs séances de travaux pratiques.

On peut dire que ce projet a suscité un élan, même au-delà du cercle habituel des bénévoles de l'association.

La semaine qui a précédé la réouverture de l'épicerie dans les nouveaux locaux, ce sont une quarantaine de personnes qui se sont relayées pour aménager le bureau, la salle de vente et la réserve (fixer et monter les étagères, les rayons...), déménager tout le fonds de l'épicerie et mettre tous les produits en place. Un bel exemple d'entraide au service d'une même cause : permettre à l'épicerie d'accueillir dans les meilleures conditions toutes celles et ceux qui s'y rendent quotidiennement ou occasionnellement.

Samedi 18 février, le Dépanneur avait convié la population de la commune, des environs et même au-delà pour fêter ce projet de nouveau local devenu réalité. Cette journée a donné lieu à une présentation ainsi qu'une visite de l'épicerie, des animations (musique) la projection du film, *Le Dépanneur, d'après une initiative citoyenne*, que le documentariste vialarain René-Pierre Delorme a consacré à l'épicerie associative et une rencontre intitulée « Méta-Morphose – Initiatives citoyennes inspirantes en milieu rural » avec des porteurs de projets de reprises collectives de commerces, ainsi que des élu.e.s du Viala-du-Tarn et de plusieurs communes aveyronnaises soucieux.ses de trouver des solutions pour faire vivre les services de leurs communes.

Multiplication des épiceries associatives

Il est heureux de voir que depuis cette rencontre, plusieurs projets d'épiceries associatives se sont concrétisés à La Salvetat-Peyralès et à Comprégnac, et que d'autres sont en cours d'élaboration comme à Saint-Rome-de-Cernon ou à Saint-Victor-et-Melviu entre autres. Dans toutes ces communes, des habitantes et des habitants se mobilisent pour maintenir en vie leurs communes et les rendre encore plus accueillantes en s'appuyant sur les expériences de celles et ceux qui ont été pionnier.e.s dans ce domaine.

La presse s'y intéresse de plus en plus au point que le Dépanneur et le Viala-du-Tarn ont fait la une de toutes éditions de *Midi Libre* en avril dernier à l'occasion d'une semaine consacrée au développement rural en Occitanie. Par ailleurs, la revue *Village* lui a dédié une double page dans son numéro de juin. Ce papier fait partie d'un dossier intitulé « Le futur s'invente au village ». Il gagne à être lu comme tout ce numéro qui marque les 30 ans de la revue. Cet intérêt de la presse pour l'activité du Dépanneur et la commune du Viala-du-Tarn est bienvenue et conforte toutes les initiatives visant à améliorer la qualité de vie, qu'elles viennent de particulier.e.s, d'associations, des commerces ou des élu.e.s.

Enfin, un nouveau boulanger !

Fin avril, l'autre grand événement était le début d'activité du nouveau boulanger du Viala, Alexandre Maillard. Après deux mois seulement de production, on peut dire que le pain du fournil Alcaline rencontre un grand succès puisqu'il a été adopté par une large partie de la population et des vacancier.e.s qui séjournent dans la commune et fréquentent la boutique du Dépanneur où il est mis en vente.

Cet été, Le Dépanneur contribuera avec d'autres aux animations avec notamment un marché nocturne le 14 juillet au Mas de la Nauq.

Enfin il tiendra le dimanche 10 septembre son assemblée générale à la Maison du temps libre. Il sera question non seulement de tirer le bilan de son activité mais aussi de discuter des projets à venir.

Le rôle essentiel du bénévolat et du collectif

À lire ces quelques lignes, on se dit que l'épicerie du Viala est « une affaire qui tourne ». Certes, mais la réussite n'est pas à n'importe quel prix. On la doit au travail collectif accompli tout au long de l'année par une équipe formée d'un salarié, Ovi, et de dizaines de bénévoles.

Le bénévolat, c'est même la condition essentielle pour que l'épicerie vive.

D'autres épiceries associatives ont fait le choix d'un accès conditionné par l'adhésion à l'association. Ce n'est pas le choix du Dépanneur qui a toujours préféré un accès libre au magasin. Mais en contrepartie, cela exige une implication de la population.

Depuis trois ans et demi, la commune peut compter sur son épicerie parce que plus de 80 habitants et habitantes mais aussi vacancier.e.s ont donné de leur personne. Et cela continuera au mieux à partir du moment où d'autres voudront également donner un peu de leur temps dans l'intérêt de la commune. Pour devenir bénévole, on doit adhérer à l'association Le Dépanneur et il est possible de proposer ses services pour faire des courses, tenir des permanences, participer à l'organisation des événements ou encore à l'entretien du magasin, entre autres. Toutes les contributions et tous les coups de mains sont donc les bienvenus.e.s.

Association de la pétanque

Succès du challenge de pétanque André Arles

Samedi 02 juillet les pétanqueurs du Sud Aveyron se sont donné rendez-vous sur la plage du Mas de la Nauq afin de disputer le neuvième challenge André Arles maire du village durant 22 ans mais également pétanqueur assidu. Dès 8h30 un petit déjeuner aux tripoux mais également la charcuterie du pays était servi. Trente triplettes ont participé et disputé ce challenge dans une ambiance conviviale. Vers 13 heures un apéritif a permis de se désaltérer et ensuite un copieux repas a été servi par le restaurant Le héron des Raspes. Malgré un temps incertain et une légère bruine les parties ont repris vers 15h pour se terminer vers 21h. Le trophée a été remis à Nicolas Arles associé pour l'occasion à Kévin Arnal et Patrick Poujol. Une journée à pérenniser



Association de la pêche

Comme chaque année, l'Association des Petits Pêcheurs de la Muse et des Raspes a organisée différents stages durant l'année 2023. Le stage pendant les vacances de Pâques a réuni une vingtaine de petits pêcheurs sur la thématique de la pêche à la truite aux appâts naturels. Le stage multi-pêches du mois d'août accueillera 36 enfants sur les berges de Pareloup et de Pinet avec une multitude d'animation autour des différentes techniques de pêche (pêche du bord, en bateau et nuit carpe).

Pour les plus courageux, le stage Carnassiers - Silure se déroulera pendant les vacances de Toussaint sur les lacs de Pinet et Pareloup.

Ces stages sont accessibles aux jeunes dès 8 ans ayant une carte de pêche. La traditionnelle journée Pêche - Randonnée - Daube aura lieu le 11 novembre 2023.

Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Saint-Symphorien (ASES), activités 2022

L'assemblée générale annuelle de l'association s'est tenue le jeudi 9 mars.

Après la présentation et la mise au vote des bilans moral et financier, les membres présents ont été sollicités pour présenter leur candidature au conseil d'administration. Nous accueillons donc cette année de nouvelles bonnes volontés: Marie-Claude Royer, Gisèle Rivet et Didier Salacroup, que nous accueillons avec grand plaisir.

Les projets pour l'année 2023:

- rencontre avec le Païssel Saint-romain (programmé pour le samedi 27 mai) (voir photo de groupe de la rencontre lors de la visite du village)
- Concert d'une chorale de Sète le 2 septembre à l'église du Viala (octuor Aparté)
- Concert de la chorale La clé des chants, de Saint-Rome-de-Tarn (la date reste à fixer)
- Poursuite des travaux:
 - o la restauration du mur sud de la sacristie par Laura Jamet, notre restauratrice,
 - o demande de devis, puis de subventions, pour le nettoyage de la croix de procession classée et sa mise en sécurité.
- Journées du Patrimoine: les samedi 16 et dimanche 17 septembre, l'église sera ouverte au public de 14 à 18 heures, comme chaque année.
- Sortie annuelle des adhérents à Cordes-sur-Ciel le 27 septembre, à laquelle sont conviés les membres du Païssel.



La présidente Lili Bousquet étant démissionnaire, le conseil d'administration s'est ensuite réuni pour élire les membres du bureau.

Le nouveau président élu est Didier SALACROUP. Les autres membres de l'ancien bureau sont maintenus dans leur fonction.

Adhérer à l'A.S.E.S pour poursuivre la restauration du décor peint de Saint-Symphorien offre également la possibilité de participer à des sorties (randonnées, visites de sites, de musées) et à des activités culturelles proposées par l'association (prestations chorales, théâtrales, conférences) dont certaines réservées aux adhérents. Cotisation: individuelle 10 euros, couple 15 euros. Visite commentée de l'église sur rendez-vous (Parcours ludique pour les scolaires) Renseignements: Didier Salacroup tel: 07 86 80 75 30; courriel: salacroupdidier@gmail.com, Jackie Azémar tel: 06 79 01 37 94; courriel: jacquieazemar@gmail.com

Association des 7 Clochers

Après quelques années de mise en sommeil, un groupe de personnes a eu la volonté de relancer cette association.

Un nouveau bureau a été élu :

- Président : Didier Salacroup (Secteur Ambias, le Coudol)
- Vice-Présidente : Daniele Pouderous (correspondante Coudols)
- Trésorière : Anne Marie Constans assistée de Claudie Hussenet pour le Viala
- Secrétaire : Arlette Fabre accompagnée de Nicole Descotte en charge de St Symphorien, le Minier, Pinet et Joël Grégoire pour Ladepeyre.

L'association compte 145 adhérents à jour de cotisation.

Le repas annuel du 16 avril a connu un franc succès. Des animations ont déjà été proposées, concours de belote, brasucade. Une sortie sur le canal du Midi est programmée le 19 Septembre, il reste quelques places.

Au cours du dernier trimestre 2023, nous vous proposerons : grillée de châtaignes, concours de belote, soirée jeux de société, et enfin une après-midi conviviale avant les fêtes de fin d'année.

Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous faire partager vos envies ou projets.



9 - La parole est à vous

Foyer d'éducation populaire du Viala-du-Tarn

Les déchets, quels déchets ?

Un os, des lambeaux de peau, des traces de braises,... L'inventaire des déchets aux époques les plus anciennes n'est guère encombrant.

On trouve bien plus tard des tessons par millions dans les ruines et couches d'exploration d'anciennes civilisations ou encore dans les navires naufragés.

Amphores, ferrailles, verre à profusion. Pas de quoi en faire pâtir la nature... Ne remontons pas si loin dans le passé. À l'époque de nos grands-parents, on pouvait encore se permettre de vider les poubelles dans la rivière, des épiluchures, du papier, des restes de cuisine... Pour le reste, ils réparaient, recyclaient ou bien détricotaient leurs vieux pulls pour en faire de nouveaux tricots. Ils étaient économes eux.

Et comment vivons-nous aujourd'hui ? Jamais l'être humain n'a **consommé et jeté autant, de déchets organiques ou de déchets toxiques et cancérogènes**. Désormais les objets de consommation doivent être remplacés sans être usés pour suivre la mode et le soi-disant progrès. La soif de consommation ne connaît de limites que là où les femmes et les hommes sont touchés par la pauvreté. Et comme si la consommation de milliards d'objets ne suffisait pas, nous les emballons plutôt plusieurs fois qu'une. 40 % du plastique produit dans le monde sert à emballer !

En 2050, il pourrait y avoir plus de plastique que de poissons dans les océans !

Produire et consommer sans limite, le leitmotiv de notre économie, fait exploser nos poubelles, et détruit nos écosystèmes ! Du changement climatique à la rétractation de la biodiversité, des cancers aux troubles mentaux, notre environnement est devenu dangereux pour nous et nos enfants.

Les déchets. On les brûle, on les enfouit. Les résultats de ces pratiques se révèlent en émissions de CO2 aux émanations toxiques et pollutions tous azimuts jusque dans la stratosphère provoquant notamment la destruction de la couche d'ozone. Et pour ce qui concerne nos sous-sols, ce n'est pas mieux puisque s'y concentrent des métaux lourds, des produits chimiques et des plastiques. Ne parlons pas de l'eau des rivières, ni même de l'eau que nous buvons où se retrouvent les résidus de nos mauvaises pratiques. **Chaque être humain ingurgiterait chaque semaine 5 grammes de plastique** dont une partie due à l'eau en bouteille en plastique...

Comment s'en sortir en ce qui concerne les déchets ? À titre individuel **en consommant de telle sorte que nous nous efforçons de ne pas rejeter de déchets dans l'environnement** et en faisant des choix judicieux lors de nos achats. Ensemble, au niveau de la commune, **une participation sérieuse au système de tri qui prévaut, permettrait de recycler un pourcentage important de ce que nous jetons à condition que chacun de nous joue le jeu** (voir le schéma du système de recyclage).

Le non-respect des règles entraîne des conséquences néfastes expliquées plus haut mais aussi engendre un surcoût, puisque l'année dernière ce non-respect a engendré un coût de 30 000 euros pour notre communauté des communes.

Il ne faut par ailleurs pas oublier que les restes organiques (aliments, déchets verts,...) se recyclent dans le compost et que les objets manufacturés peuvent souvent être réparés.

Nous pouvons aussi **réduire notre consommation de plastique**. L'eau du robinet est saine et beaucoup de boissons se vendent en récipients, en carton ou en verre. Combien d'emballages et de sacs apparaissent superflus quand on a le panier ou la pochette en tissu à notre disposition.

Dans l'agriculture, les bâches d'ensilage et autres plastiques bénéficient d'un système de récupération et de recyclage mis en place avec la chambre d'agriculture mais toutes les communes, tous les agriculteurs et toutes les agricultrices ne saisissent pas cette opportunité !

Le Foyer d'éducation populaire (FEP) a trouvé une oreille attentive lors de ses discussions en mairie. Ensemble, avec d'autres associations et avec la municipalité, il espère monter des actions concrètes. Une première opération pourrait concerner les milliers de mégots jetés dans la rue, sur les sentiers ou encore à la plage. Les lectrices et lecteurs trouveront ailleurs dans ce bulletin le pourquoi et le comment d'une campagne **Stop Mégots !**

Campagne Stop mégots !

Les mégots à filtre de nos cigarettes sont loin d'être une nuisance anodine. Le mégot jeté au sol (en France 30 à 40 milliards de mégots par an) met dix ans à se décomposer intégralement en substances toxiques et en microplastiques, soit des petites particules de matière plastique dispersées dans l'environnement. C'est le déchet plastique le plus retrouvé sur les plages. On estime que les mégots représentent 40% des déchets présents en Méditerranée.

La plupart des fumeurs ignorent ces données.

Face à ce grave danger de pollution de nos sols, rivières et océans, il serait possible d'agir au niveau de notre commune par une information auprès de tous les publics par le biais d'affiches, de tracts, d'autocollants aux endroits stratégiques dans les bourgs et les villages, dans les lieux touristiques et sur les chemins.

L'installation de cendriers adaptés et pourquoi pas artisanaux aux endroits stratégiques en découlerait d'autant plus que les acteurs et actrices touristiques, gîtes, auberge, guinguette, lieux touristiques, associations, comités de fête, etc. pourraient être des partenaires de l'opération. La vente de cendriers de poche au Dépanneur pourrait apporter une solution pour les marcheurs et marcheuses.

Qui se joint à la campagne « Stop mégots » ?

Les Plantes ont des talents !

Il n'est pas fréquent d'avoir l'occasion d'admirer du papier non pas comme support mais pour sa texture, pour le dessin de sa fibre, pour la douceur à le palper quand il s'agit de soie d'ortie...

L'exposition organisée dans la petite galerie adjacente au Jardin des Enclos à Ladepeyre, hameau du



Viala du Tarn, dès le vendredi 7 juillet prochain, permettra de rencontrer Geneviève Rochat, artiste du papier depuis plus de vingt ans pour une rétrospective de son œuvre en quarante tableaux.

Pour plus d'information : Théo Olivier Degreeef ou Asunta Moreno au 06.80.55.44.94

